

## **Règles du Championnat de pétanque 2026**

1. Ce concours est ouvert aux adhérents âgés de plus de 45 ans à jour de cotisation de l'année (décision prise pour être en adéquation avec le règlement de la Fédération Nationale). Les joueurs doivent obligatoirement présenter leurs cartes d'adhérent de l'année en cours lors de l'inscription. Un numéro leur sera remis le matin avec le carton d'engagement. Tout responsable se réserve le droit de contrôler l'âge des joueurs en demandant une pièce d'identité.
2. Le concours de pétanque se joue en triplettes avec 2 boules et 3 joueurs.
3. Avant le démarrage du concours, le déroulement du jeu sera annoncé et le présent règlement affiché.
4. Les parties seront jouées en 13 points ou 1 heure « décision de l'arbitre ».
5. 4 parties seront jouées lors du concours.
6. Toute équipe absente sur le terrain sera pénalisée par retrait de points (le ¼ heure : 1 point et après toutes les 5 minutes : 1 point).
7. Les emplacements sont attribués par des numéros. Les équipes jettent la pièce pour le démarrage de la partie. Sur le terrain de jeu, le cochonnet doit être jeté à au moins 50 centimètres de l'extrémité de la ligne de fond et entre 6 et 10 mètres. Si le cochonnet n'est pas dans la zone cadre réglementaire, l'équipe adverse le placera manuellement où elle le souhaite dans cette zone prédéfinie.
8. Si le cochonnet est tiré à l'extérieur du cadre, l'équipe possédant des boules en main, comptabilisera le nombre de points, uniquement si cette équipe est la seule à posséder des boules en main. Dans le cas où les 2 équipes possèdent des boules, la mène est nulle et rejouée.
9. Le port de chaussures fermées est obligatoire pour tous les joueurs.
10. Les participants ne sont pas admis à fumer pendant le déroulement des jeux.
11. Les téléphones portables devront être éteints pendant les jeux.
12. Chaque association de secteur représentée par une équipe s'engage à participer aux frais liés aux lots destinés aux 2 meilleures équipes Hommes/mixte et Femmes (soit 4 équipes). Quand ils existent, les frais seront divisés en fonction du nombre d'associations de secteurs représentées.
13. A l'issue du concours sectoriel, seront sélectionnées **4 équipes mixtes ou masculines** et **1 équipe féminine** soit 5 équipes au total pour aller à la finale régionale du jeudi 9 juillet à La Pommeraye (49). En cas d'indisponibilité d'une équipe, une triplette suppléante sera désignée. En cas d'indisponibilité d'un joueur d'une triplette, l'équipe pourra désigner un autre joueur. Chaque responsable de site devra remettre les documents relatifs au concours régional à chaque équipe sélectionnée. Chaque responsable de site s'engage à donner la liste des triplettes sélectionnées à la fédération départementale.
14. Chaque association de secteur se réserve le droit de prendre à sa charge ou non les frais d'engagement et les repas des joueurs sélectionnés au régional.
15. Les équipes finalistes du concours régional de pétanque seront sélectionnées pour participer au 27<sup>ème</sup> concours national de pétanque qui se déroulera 29 septembre au 02 octobre 2026 à Argelès-sur-Mer. Les frais d'hébergement et d'inscription seront pris en charge par l'union régionale (1270 € par équipe en 2025).
16. La pétanque reste un jeu de détente, de convivialité, de respect envers son adversaire, du jury, de l'arbitre et de la table de marque.